

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1052 chargeant M. Chamois des fonctions de secrétaire du comité local de vente des timbres antituberculeux.

n° 1052

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 504 du 30/11/1938

Date de publication
9 novembre 1938

Date du numéro
30 novembre 1938

TEXTE INTÉGRAL

M. Henri Chamois, adjoint des services Civils, est chargé des fonctions de secrétaire du Comité local de vente des timbres antituberculeux à compter de la date de la présente décision.